CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra prendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.—Le bateau à vapeur "VARIETA, capit. Rhodes, partira du bâ de chemin-à-coulisses, tous les samedis à 6 heures p. m. et ira à la Mobile, lorsqu'il aura suffisamment de fret et passage offert. Le bateau a d'excellents emménagements pour les passagers, s'adresser à bord. 128 juin—4m THOMAS RHODES.

MAISON A LOUER.

UNE très belle maison située encoignure des rues Grande-Hommes et Français, faubourg Marigny, s'adresser à M. Petitpain, encoignure des rues Chartres et Toulouse. 4 sept

A LOUER.

A partir du 1er. *septembre* prochain—la belle maison en briques à trois étages située rue de la Douane, No. 92. Pour les conditions, s'adresser à JOHN HAGAN & CO.,
26 août— rue du Canal.

A LOUER.

POUR le 1er. de septembre prochain, cette jolie propriété située rue Royale, entre Dumaine & St. Philippe, s'adresser à
9 août-3 BLANC & BRUGIER.

A LOUER.—Une Maison de 7 appartements, un office, un établissement dans la cour pouvant loger quinze esclaves, une écurie &c. située rue Mandeville et Amour. CHS. HATREL,
24 juin rue de Chartres, No. 123.

A LOUER.

Pour entrer de suite en possession, une MAISON en briques à deux étages, rue Foucher, entre Julie et St. Joseph, s'adresser à
7 mai TOURNE & BECKWITH, rue de la Nouvelle-Levée. No. 15.

A LOUER.—Le premier étage de la Maison No. 54, rue Toulouse. Aussi, la Maison à étage No. 85, située dans la même rue. Pour plus amples renseignements, s'adresser au No. 11, rue St. Louis.
13 mai

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propice aux études.

L'établissement sera *permanent* ; il est ouvert depuis le 1er. septembre courant.

Les études comprendront : Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature française et anglaise, Géographie ancienne et moderne et historique, Histoire *Sacrée et Profane, Chronologie* et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs devoirs de religion, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS :

Pensionnaires		$ 30	par mois.
Demi-Pensionnaires, de la	1ère. *Classe*	16	
	2e. do.	14	
	3e. do.	12	
Externes	1ère. do.	10	
	2e. do.	8	
	3e. do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$ 8	par mois.
Chant	10	
Piano	10	
Harpe	10	
Guitare	4	
Dessin	4	
Danse	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des lits garnis, que les *parens pourront acheter*. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 pieds de haut, sur 6 de long et 28 pouces de large, *mesure anglaise*.

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux moustiquaires blanches de *deux aunes de haut*, trois taie-d'oreiller, *deux* couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence, à moins qu'elle ne soit *pour cause de maladie*.

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année ; il sera suivi de quinze jours de vacances. (*La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.*)

Mme FERNET assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent, *même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. FERNET prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées dans la pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.
11 août

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par 6 sept BENJ. BOOTH & Co.

TRAITES sur Paris et New-York, à vendre par
23 août FR. PERRET, 89, rue Toulouse

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par 21 août JULES LE BLANC,

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
19 août rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par BENJ. BOOTH & CO,
3 juillet

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai L OGDEN & CO.

TRAITES sur Marseille, en vente chez JULES LE BLANC,
24 juin rue Royale, No. 103

TRAITES sur New-York et Paris, à vendre par TH. NICOLET & Co
4 juin

TRAITES sur Paris, Bordeaux, Marseille et New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
18 mai rue Royale, No. 103.

A VENDRE par le soussigné, à des termes accommodants, un assortiment de *VINS*, consistant en:
28 demi-barriques Vin rouge, Médoc, 1ère qualité,
10 caisses dito dito dito,
5 caisses Champagne, 1ère qualité,
1 dito Vin Rives Altos, 1 dito Lunel, 3 dito Frontignan.
16 août CHS. HATREL, rue de Chartres, No 123

NOUVELLES VOITURES.—Récemment reçu par le navire Alabama, une *BAROUCHE* légère, pour un seul cheval ; deux *CABRIOLETS* et un élégant *PALE-BURGE*, à vendre par M. WALTON,
16 août rue de la Douane, Nos. 12 et 14.

SUCRE brun de la Havane—32 caisses sucre brun, en débarquement du brick Mary-Ann.
P. H. PETITPAIN,
24 août encoignure Chartres & Toulouse.

HUILE à vingt livres le pays 4-4, convenable aux marchés du Mexique ainsi, quelques balles Toile étrangère écrue de Russie, ayant droit au drawback, à vendre par
21 août LINCOLN & GREEN.

A VIELLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de SOULIERS en peaux de veau et maroquin ; aussi, Souliers, Brodequins, Pantoufles, Escarpins, Bottines, Pantoufles, &c ; le tout à vendre par douzaines ou par paires, à des prix réduits. Les personnes qui désireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à ATER,
Près des Magasins Bleus, No. 40, rue de la Vieille-Levée.

☞ Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra tout simplement à bon marché. 6 sept

A VENDRE par les soussignés, reçu par divers navires venant de Bordeaux :
Vin rouge en barriques vieux Médoc;
Vin blanc en barriques de Sauterne et de Graves;
Vin rouge vieux Margaux, Médoc, en caisses de 12 bouteilles;
Idem vieux Pauillac, Médoc do.
Id. id. ordinaire,
Id. St. Estèphe-Médoc, plus nouveau,
Vinaigre blanc, 1ère qualité en tierçons;
Peignes de corne à retapper assortis;
Liqueur fine aux larmes du général Foy;
Un moulin complet pour sucrerie.
3 sept J. B. & F. LABATUT.

36 TONNEAUX REBUTS DE CUIVRE, déposés sur la Levée, en face du chemin à coulisses. A vendre par
26 août BENJ. BOOTH & Co.

A VENDRE par les soussignés de belles Couvertes françaises en molleton, indiennes noires.
AUGUSTE GOUY & CO,
23 août rue Royale, No. 188.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—50 caisses sucre blanc de première qualité, à vendre par F. H. PETITPAIN,
9 août encoig. Chartres & Toulouse.

CUIRS.—16 rouleaux Cuirs à semelles, poi 2 do. pour harnais, récemment reçus et à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
9 août Nouvelle Levée, No. 83.

THOMSON & GRANT offrent à vendre, au No. 41, rue de la Levée :
400 barils Eau-de-Vie d'Espagne,
50 pipes, 40 demies-do et 30 quarts eau-de-vie de Cognac
40 quarterons imitation Cognac,
5 pipes et 60 barils Eau-de-Vie du pays, 1re et 4e pr.
120 pipes Genièvre de Hollande,
13 do. Genièvre de White, imitation Hollande,
500 barils do. de Baltimore, qual. *supérieure de Campbell*
24 bts. Rum de la Jamaïque, 3 do. Whiskey irlandais,
60 pipes, 30 demi-pipes, 340 quarteaux et 15 barillets Vin des Canaries, marque de Cogwell et autres, ayant droit au *debenture*
6 pipes et 50 quarteaux Vin de Ténérif,
1 pipe, 7 demi-pipes, 5 quarteaux Vin d'Andalousie, brun et pâlé,
7 demi-pipes et 8 quarteaux Porto de Tarragone,
5 pipes Vin de Catalogne,
20 quarteaux Madère de Marseille,
4 pipes et 6 demi-pipes vieux Madère, *London particular*,
1 demi-pipe Madère *Tinto*,
1 do. Mansley, do.
28 barils Anisette blanche, Parfait-Amour, Huile de girofle, et Liqueur à la menthe,
150 caisses Liqueurs assorties et Vins de bitter,
7 bouteaux Jus de Citrons,
8 *bts Bierre*, 20 barriques Huile de baleine,
20 barils Huile d'automne; 50 do. de baleine, clarifiée,
80 do. Huile de tanneurs,
4 barils et 4 caisses Arrow-Root de Bermuda,
170 fréquins Beurre de Goshen,
300 caisses Chocolat de Poillen, Nos. 1 et 2,
140 do. Chocolat doux,
120 do. Thé impérial,
50 do. Thé de Bohea, 5 do. de Souchong, 5 do. de Tonkay
30 do. Moutarde, 16 do. Poivre de Cayenne,
16 bls. et 40 caisses Gingembre,
30 barillets Orge perlé, 100 bls. Sucre en pain,
400 barillets et 600 cais. Tabac manufacturé de Richmond
50 caisses Chapeaux gris et noirs,
8 do. Casquettes de marin-marin pour hommes et enfans,
178 malles et 22 caisses Bottes et Bottines, Escarpins, Brodequins pour hommes, femmes et enfants.
200 caisses Savon de Luke Fay, No. 1,
3 do. Savon fin, 3 bar. Madder français,
6 do. Madder hollandais, 10 caisses Graines de jardinage
20 caisses Papier à écrire,
150 rames Papier à impression,
12 caisses Cigarres espagnols et de Berlec,
750 ballots Faïence,
60 barils Blun espagnol, Rouge de Vénise, Ocre jaune,
10 ballots Verrerie,
50 pièces Toile d'emballage d'Ecosse,
24 Garde-feux patentés, de Delano, garantis,
300 rames Papier à enveloppes,
300 sacs Poivre,

Un envoi de Vases anglais, plaqués ; Tamis en cuivre, et en fil de fer ; caisses de Haches ; barriques de Houes ; Tabac de Macouba, *par livres et demi-livres*, Tabac à chiquer, Malles vides, Brai, une caisse Gingue, Cirage de Henry & Sons. 5 août

SUCRE BLANC de la Havane, à un escalin la livre ;
Beau et bon Café, à un escalin la livre ;
Beau et bon Thé, à une piastre la livre ;
Bon Vin à 4 escalins le gallon, Rum imitation Jamaïque à 4 escalins la gallon ; on ne vend pas moins de 2 gallons à la fois ;
Liqueurs de la Martinique, vieux vins pour les malades Champagne, Grave, Frontignan, &c.
Plomb, poudre, fusils de chasse, balles, pistolets, canons, vieille eau-de-cologne, clinquaillerie de tout genre et véritable remède de Le Roy, tant liquide qu'en pilules, au magasin d'ANT. MICHOUD,
24 mai encoignure Levée et Ursulines.

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen

à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 99.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov.—6m

DEMANDE de 300 actions de la Banque de l'Union, CHS. HATREL,
8 juil rue de Chartres, No. 123.

35000 PIEDS de Planches, en débarquement et à vendre par
2 août BLANC & BRUGIER.

DROGUES, MEDECINES, ETC.

H. BONNABEL ET FRERES, pharmaciens, 2 rue Tchoupitoulas, reçoivent par le Wm. Henry, de Philadelphie, un assortiment de drogues, médecines, &c.
2 barils moutarde blanche; 3 do. noire;
5 grosses seringues de toutes grandeurs;
1 grand assortiment de toute espèce d'herbes médicinales;
Une balle de 5 grosses peaux blanches ;
10 douzaines bandages à pommes d'ivoire ;
1 balle cire vierge; 2 do quasia amara ;
50 livres camelle blanche ;
3 grosses brosses à dent, assorties;
300 livres camphre;
2 caisses manne, &c. 19 août

EN débarquement de la barque Caledonia, de Liverpool, et à vendre par les soussignés, Velvetines assorties, Indiennes, Toiles ouvrées, Mousselines en couleur, Bas de coton à jour, Robes; Bas de soie, Courtepointes blanches de 12-4, do. de Marseille 12-4, Siamoises.
9 août KENNEDY, DUREL & Co.

A VENDRE par Théodore Nicolet & co.,
1 balle indiennes françaises;
1 balle mousselines *imprimées françaises*;
2 caisses shalls imprimés 12-4 et 8-4, ayant droit au drawback; Quelques pièces indiennes et bordures;
2 balles Couvertures françaises 6 points;
2 bouteaux fil à voile; 3 caisses serrures françaises
1 do. Liqueurs assorties, de la Martinique,
lite; 50 do. Vin rouge, château La
Vin blanc de l'Hermitage, quotité
Vin de Champagne, première qualité
Vin de Grenache.

GRAINES DE JARDINAGE FRAIS.

RECU de France par la Concordia, un partie considérable de graines de jardinage fraîches.

Tenant en outre un magasin un assortiment de cet article, récemment reçu du nord, le soussigné est parfaitement en mesure de remplir d'une manière satisfaisante toute demande en gros et en détail, qui pourra lui être adressée.
PRE. LEMOINE,
Rue Royale, No. 130, entre St. Louis et Toulouse, magasin de M. Gaudamer. 2 août.

100 SACS poivre de Cayenne en débarquement du brick Latona, et à vendre par
3 juillet DUCROS & MORPHY.

BUNCH & Cor.,
Fabricants Chaudronniers, Ferblantiers,
PLOMBIERS, POMPIERS ET TOLIERS,

OFFRENT leurs services au public pour tous les ouvrages, tels que Chaudières pour toutes les dimensions demandées, Appareils pour les distillations des eaux de vie et pour la rectification des esprits. Ils organisent toute espèce de Distillerie, Brasserie, Raffinerie, Teinturerie, Papeterie, Fonderie de suif. Ils entreprennent tous les travaux pour bâtiments ; tels que Couvertures en cuivre, d'après le modèle de la Banque d'Orléans. Ils couvrent aussi avec du zing et ferblanc ; ils font et posent les Dalles et Tuyaux de conduits en cuivre, &c. Ils font et posent des Pompes de toutes les dimensions demandées et font le nettoyage. Ils achètent et vendent du vieux cuivre, de l'étain et du plomb.

Faubourg Marigny, près de la nouvelle poste à coton sur la Levée. 29 juillet—2m

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves.*—*Vente par le Register des Testaments*—Lundi, 16 septembre 1833, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu devant mon bureau pour compte de la succession de feu Nathaniel J. Fisk, les effets mobiliers dépendant de la dite succession. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.
4 sept W F C DUPLESSIS, régister.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 16 septembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu John Gourjon, rue St. Louis, No. 156, les meubles et autres effets mobiliers, appartenant à sa succession. Conditions de la vente : comptant.

Par ordre de la cour.
4 sept W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Lundi, 16 septembre 1833, à 12 heures de midi, il sera vendu au ci-devant domicile de feu James Duffy, les esclaves suivans; savoir :

Un nègre nommé Elias, âgé d'environ 21 ans appartenant à la succession du défunt : l'intérêt des deux esclaves, Salomon, âgé de 16 ans, et Nero, âgé de 57 ans, appartenant conjointement à ladite succession et à Aaro, G. Wilson, en proportions égales.

Conditions : 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de Branch W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs. 21 août

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testaments*—Il sera vendu le 23 septembre 1833, à la Bourse à midi, l'esclave nommé Douglass, appartenant à la succession de John C. Wallace.

Conditions de la vente : 6 mois de crédit, pour un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque.

Par ordre de la cour,
21 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.—*Cour des Preuves.*—*Vente par le Register des Testaments.*—Vendredi, 20 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Hyacinthe Depeis, une négresse nommée Justine, âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse.

Conditions de la vente : Moitié comptant, et l'autre moitié à 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. J. C. DUPLESSIS, Reg. des Tests.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant Louis T. Caire, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 août

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 17 Septembre 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu au ci-devant domicile de feu Thomas P. Willard, dans la rue du Camp entre les rues Gravier et Poydras, les effets mobiliers, appartenant à la succession du dit défunt, consistant en meubles meublans, armoires, bois de lits, planches d'acajou, outils &c.

De plus, deux chevaux, wagons, corbillards, &c.

Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
6 sept W. F. C. DUPLESSIS, reg.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai *en vente*, à la Bourse, pour compte de la succession de feue dame Jules S. Hurel, née Chapdu, les esclaves ci-après nommés et décrits, savoir :

1°. Montplaisir, nègre créole, âgé d'environ 35 ans, charretier de profession. 2. Claudine, négresse créole, parlant l'anglais, bonne blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison, âgée d'environ 30 ans. 3. François, mulâtre, enfant de Claudine, âgé d'environ 7 ans et demie. 4. Sélicour, mulâtre, enfant de Claudine, âgé d'environ 5 ans. 5. Clémire, mulâtre, enfant de Claudine, âgé d'environ 18 mois. 6. Céleste, négresse américaine parlant le français, depuis 12 ans ou à peu près dans le pays, excellente blanchisseuse et repasseuse et domestique de maison, âgée d'environ 22 ans. 7. Lucy, négresse américaine, allaitant un enfant de 2 mois, blanchisseuse, cuisinière et domestique de maison, âgée d'environ 33 ans. 8. Cécilia, griffonne, enfant de Lucy, âgée d'environ 3½ ans. 9. Nancy, négresse américaine, parlant le français, blanchisseuse et domestique de maison, depuis 6 ans dans le pays, âgée d'environ 16 ans. 10. Mary, mulâtresse américaine, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison, âgée de 24 ans. 11. Hanna, griffonne américaine, encointe, parlant le français, blanchisseuse, repasseuse, cuisinière et domestique de maison, sujette à s'absenter quelquefois. 12. Hypolite, mulâtre, fils de Claudine, âgé d'environ 12 ans.

Conditions de la vente—Un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
2 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg.

Les actes de vente seront passés en l'étude de T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Register des Testamens*—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Alfred Moore, le lot de terre ci-après décrit, savoir :

UN LOT DE TERRE situé dans le faubourg Delor, au-dessus de cette ville, désigné sous le No. 5, (sur un plan annexé à un acte de transfert par la veuve Jean Baptiste Pocyfaré, en faveur de Samuel Livermore, passé par devant Carlile Pollock, *notaire public*, le 28 mai 1831), ayant mesure américaine 24 pieds 9 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, entre les rues Pocyfaré et Duplantier sur 155 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne du lot No. 6, par laquelle il est borné au-dessous, 26 pieds 7 pouces de large dans la profondeur, où il est borné par le lot No. 8, et 125 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur sur la ligne du lot No. 4, par laquelle il est borné au-dessous.

Conditions de la vente :—Moitié comptant et le reste à 6 *mois de crédit*, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour.
30 août W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Vente par le Register des Testaments—Mardi, 1er. octobre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu John Richardson, les esclaves suivans, savoir : Un negre nommé George Shields, âgé d'environ 22 ans, un *nègre nommé* Nathan Alexander, *âgé d'environ 37 ans*, un nègre nommé Robert Black âgé d'environ 19 ans.

Conditions de la vente : Comptant.

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de R. W. Miller, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 août

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testaments—Mercredi, 2 octobre prochain, j'exposerai en vente à la Bourse à midi, pour compte de la succession de feu Joseph Louis Alliot

Un demi-terrain *situé* à l'encoignure des rues d'Espagne et Craps, mesurant 60 pieds de face sur chacune des dites deux rues, sur lequel demi-terrain est une maison de 4 appartements, galerie et cabinets, briquetés entre poteaux, le tout neuf, et n'ayant pas encore été habité, ensemble les cuisines, &c.

Conditions de la vente : $1000 comptant, $650 le 20 décembre prochain, et la balance à 12 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque spéciale.

Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, régister

N B—Lecte de vente sera passé devant H. Pérout, notaire public, aux frais des acquéreurs. 28 août

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—*Vente par le Register des Testaments*—Lundi, 16 septembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse pour compte de la succession de feu Michel Lepage, les effets et biens fonds suivans, appartenant à ladite succession, savoir :

Une mulâtresse nommée Rosanna, âgée d'environ [illegible] ans, repasseuse et domestique de maison.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, située dans cette ville de la Nlle-Orléans, rue Conti, mesurant [illegible] pieds de face sur 60 pieds de profondeur (mesure française), ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La moitié indivise de trois lots de terre, situés dans le faubourg Marigny : le lot No. 1 de l'Ilet No. 86, ayant (mesure française) 60 pieds de face à la rue des Française et 120 pieds à la rue des Libéraux, et formant l'encoignure desdites deux rues.

Le lot No 2 de l'Ilet No. 66, ayant 60 pieds 8 pouces de face à la rue Célestine, sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No. 3 de l'Ilet No. 65, mesurant 60 pieds de face à la rue de l'Union sur 120 pieds de profondeur et face à la rue du Génie, et formant l'encoignure desdites deux rues.

4° Trois lots de terre, situés dans le faubourg Washington, au coin des rues Louisa et du Craps, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent ; lesdits lots sont désignés par les Nos. 1, 19 et 20 de l'Ilet No. 4. Le lot No. 1, forme l'encoignure et mesure 31 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue Louisa, sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes à la rue du Craps. Les lots Nos. 19 et 20, mesurant chacun 29 pieds de face à la rue Louisa, sur 119 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, le tout mesure américaine.

Conditions ; L'esclave payable 18 mois de crédit ; le lot de terre et les bâtisses dans la rue Conti, à 6, 12 et 18 mois de crédit, les trois lots dans le faubourg Marigny, payables $130 le 1er. juillet prochain, et la balance comptant ; et les trois lots dans le faubourg Washington, $759,33½ cents le 1er. mai 1834, pareille somme le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836, et la balance comptant ; le tout en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale.

Par ordre de la Cour,
19 août W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PLATRE DE PARIS & CIMENT—50 barils Plâtre de Paris; 50 do. Ciment hydraulique et romain, en débarquement du navire Florida, et à vendre au No. 48, rue Bienville, par
2 août JAMES KAIN & STROUD.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Lundi, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à Milnsburg, pour compte de la succession de feu Pierre Marie Boizel, le fonds d'un café. Conditions de la vente : Comptant.

Par ordre de la cour,
11 sept W F C DUPLESSIS, rég,

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Register des Testamens—Il sera vendu au coin des rues Orangers et Religieuses, faubourg Lacourse, le lundi 23 du courant, à 4 heures de l'après-midi, les effets mobiliers appartenant à la succession de David Hooss. Conditions—Comptant.

Par ordre de la cour,
11 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS,

COUR DES PREUVES—Attendu que John P. Soter a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Robert Sawyer, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
11 sept W F C DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Louis Cohnedez a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu [illegible], décédé ab intestat : Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne sera pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
W F C DUPLESSIS, régister.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers et toutes les personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la présente publication les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
1 sept W F C DUPLESSIS, rég

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu James Pitcairn à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur, ne serait point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,
9 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Maria Theresa Smith, f. c. l. a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Peter Smith, h. c. l. décédé intestat ; avis est donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Frederick Proctor a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr. J H McKethen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que David Senac a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Timoléon Touzet, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Richard Terrill a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Dr. J H McKethen, décédé ab intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour,
13 sept W F C DUPLESSIS, rég.

$10 DE RECOMPENSE.

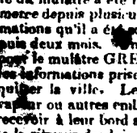

Un mulâtre créole nommé BASILE, appartenant à M. François Olivier Forcelle, habitant de la paroisse St. Jean-Baptiste, s'est absenté de chez son maître, le 16 août de la présente année. Cet esclave est âgé de 20 ans, sa taille est d'environ 5 pieds 4 pouces (mesure française) et ses mains ont été brûlées dans le tems par une explosion de poudre. Il parle le français et un peu l'anglais. On présume qu'il s'est réfugié à la Nouvelle-Orléans où se dissimulant, il doit avoir cherché du travail chez quelque fabricant de cigarres. La récompense ci-dessus sera donnée à qui conque le ramènera à son maître ou le logera dans une des geoles de cet Etat. 11 sep—2

ESCLAVE EN MARRONNAGE.

EST parti marron de l'habitation Louis Fassin, au Bonnet-Quarré, le 16 de ce mois, un mulâtre américain nommé JUPPY, parlant très-peu le français, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 pouces ; il n'a presque pas de barbe, il a le regard sournois, les cheveux presque lisses et très-longs ; il a une cicatrice à la main droite, provenant d'un coup de hache. Ayant emporté tout son linge, il est probable qu'il aura changé de costume. On soupçonne qu'il a été soustrait par deux blancs qu'on a apperçus dans les environs de l'habitation, et qui ont disparu en même temps que ce mulâtre. Les capitaines de bateaux-à-vapeur et autres sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. Une récompense de $25 sera donnée à celui qui le conduira dans une des geoles de cet Etat, et en informera le propriétaire. 30 août—12

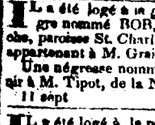

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche ; le dit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années ; il paraît d'après les informations qu'il a été conduit par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations son prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.

Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.

29 juillet—tf JULES FAZENDE.

$50 DE RECOMPENSE.

EST parti marron de chez le soussigné depuis avant-hier, un *jeune mulâtre*, âgé d'environ 12 ans, nommé HENRY, taille moyenne, jolie figure, *teint très clair*, cheveux châtains, ayant une assez forte brûlure à la joue droite à côté de l'oreille, il parle français et anglais.

La susdite récompense sera donnée pour son arrestation, en s'adressant à THEODORE NICOLET,
rue Royale No. 103.

IL a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, un nègre nommé BOB, appartenant à M. Drauzin Labranche, paroisse St. Charles, une négresse nommée Abiguail, appartenant à M. Grai, faubourg Marigny.

Une négresse nommée JULIENNE, se disant appartenir à M. Tipot, de la Nouvelle-Orléans.
11 sept VICTOR PICAUD.

IL a été logé à la paroisse Jefferson, le 2 septembre, un mulâtre nommé SAMUEL se disant appartenir à M. L. Tasen, au Bonnet-Quarré.

Le propriétaire est requis de venir réclamer cet esclave, en payant les frais. 4 sept

30 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
2 sept 36, rue de la Nouvelle Levée

SAVON—591 caisses de Savon No. 1 de Baltimore, en débarquement du brick Hope, et à vendre par HARRISON, BROWN & CO,
2 sept rue Royale, No. 117.

SUCRE.—Le soussigné offre à vendre en débarquement de l'Oscar et de l'Anita de la Havane.

100 caisses sucre blanc, 50 do. sucre brun, 27 milliers cigarres (*trabucos.*)
F. H. PETITPAIN,
28 août Encoignure Chartres & To